



Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 mai 2023
Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg no 18 du 5 mai 2023, un affichage au pilier public et par une convocation individuelle.

Président : Philippe Dubey, Syndic

Scrutateurs : Fernande Romanens, Nicole Magnin, Raphaël Bornet

Présents : 94 citoyennes et citoyens (3.84 % de 2'446 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022
2. Comptes 2022
 - 2.1 Compte de résultats
 - 2.2 Compte des investissements
 - 2.3 Rapport de gestion
 - 2.4 Rapport et préavis de la Commission financière
 - 2.5 Approbation
3. Investissements 2023 (complément) – rapport de la commission financière et approbation
 - 3.1 Crédit d'engagement rénovation bâtiment communal Ursy
4. Approbation nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire
5. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Dubey, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme trois scrutateurs.

Il informe, qu'afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal de la présente l'assemblée.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie. Les noms ne sont pas cités.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 12 décembre 2022

Le procès-verbal, joint au journal d'information du mois de mai 2023, ne sera pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 94 NON 0 Abstentions 0

✓ Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2022 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Mme Marie-Claude Conus, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2022

M. le Syndic relève que les comptes 2022 bouclent avec un excédent de produits de CHF 1'868'557.38 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 357'320.35. Ce résultat doit tout de même être nuancé car il comprend deux produits extraordinaires qui sont

d'une part l'amortissement de la réserve de réévaluation de CHF 912'538.25 ainsi que la dissolution de la réserve prévue pour la prévoyance professionnelle du personnel de l'Etat de Fribourg de CHF 322'036.66.

Le résultat opérationnel quant à lui se monte à CHF 564'780.62. Il correspond au résultat du ménage communal et peut être comparé aux résultats des années précédentes.

2.1 Compte de résultats

M. le Syndic passe la parole à M. Jacques Bourquenoud, Conseiller communal en charge des finances pour la présentation détaillée des comptes 2022. Pour la 2^{ème} année de cette législature les comptes 2022 sont bons. Les principaux écarts par rapport au budget sont expliqués.

Récapitulation du compte de résultats en CHF

Libellé	Comptes 2022		Budget 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. Administration générale	1'111'238.57	245'488.23	1'191'542.25	269'300.00
1. Ordre et sécurité publics	326'416.60	160'892.30	355'704.40	153'850.00
2. Formation	5'183'809.40	533'828.30	5'171'623.10	462'615.65
3. Culture, sport et loisirs	576'643.80	99'294.15	623'189.80	116'450.00
4. Santé	1'502'360.15	27'790.55	1'603'541.50	28'200.00
5. Prévoyance sociale	1'512'883.60	68'446.20	1'681'202.65	64'400.00
6. Trafic et télécommunications	1'001'326.60	287'865.80	989'010.40	270'170.00
7. Protection et aménag. du territoire	1'622'495.83	1'505'547.53	1'501'138.40	1'338'898.20
8. Economie publique	54'808.60	0.00	51'890.15	0.00
9. Finances et impôts	2'136'388.42	12'099'218.51	193'000.00	10'300'638.45
Totaux	15'028'371.57	15'028'371.57	13'361'842.65	13'004'522.30

Explications des principales variations :

0. Administration générale :

Frais non prévus au budget pour la réception de M. Philippe Demierre, Conseiller d'Etat
 Diminution des vacations des Conseillers communaux
 Imputations internes pour prestations de services, budget surestimé
 Amortissements planifiés bâtiments, budget incorrect

1. Ordre et sécurité publics :

Association Pompiers Glâne-Sud : diminution des interventions + inscription d'un montant au bilan qui servira comme fonds de trésorerie durant l'année 2023

2. Formation

Participation au COG : la différence provient d'un remboursement sur les comptes 2021
 AES : augmentation des frais en raison de l'augmentation de l'effectif
 Cercle scolaire : augmentation des revenus, budget 2022 prévu en tenant compte de la pandémie

3. Culte, sport et loisirs :

Imputations internes pour prestations de services et participations de tiers

4. Santé :

Participation homes médicalisés régionaux : remboursement du Réseau Santé Glâne
 Participation aux ambulances : le remboursement concerne les comptes 2021

5. Prévoyance sociale :

LASoc : charges liées cantonales
 Service social : charges liées régionales. Diminution des coûts

6. Trafic et télécommunications :

Amortissements planifiés routes : montant erroné au budget

Prélèvement à la réserve du personnel : montant prélevé sur la réserve liée aux heures supplémentaires

Imputation interne pour prestations de services : les heures réelles sont comptabilisées dans chaque dicastère

7. Protection et aménagement du territoire :

Achat d'eau : augmentation des coûts, année 2022 très sèche

Réduction de l'impôt préalable TVA

Vente d'eau : budget surestimé

Approvisionnement en eau : prélèvement au financement spécial maintien et équilibre du compte, la loi oblige l'équilibre financier à 100 % pour ce chapitre

Traitement des eaux usées : diminution des frais pour l'entretien et rénovation des installations

8. Economie publique :

-

9. Finances et impôts :

Adaptation de la réserve pour pertes sur débiteurs

Impôt à la source : augmentation par rapport au budget

Impôts personnes morales : augmentation par rapport au budget

Impôts spéciaux : augmentation par rapport au budget

Revenu locatif des appartements : budget surévalué

Prélèvement à la provision prévoyance : dissolution de la provision

Compte de résultats à trois niveaux

Libellés	Comptes 2022	Budget 2022
Charges d'exploitation	12'924'009.14	13'178'142.65
Revenus d'exploitation	13'477'654.46	11'806'884.05
Résultat de l'activité d'exploitation	553'645.32	-1'371'258.60
Charges financières	226'716.10	183'700.00
Revenus financiers	237'851.40	242'900.00
Résultat provenant de financement	11'135.30	59'200.00
Résultat opérationnel	564'780.62	-1'312'058.60
Charges extraordinaires	-9'088.95	-
Revenus extraordinaires	1'312'865.71	954'738.25
Résultat extraordinaire	1'303'776.76	954'738.25
Résultat total, compte de résultats	1'868'557.38	-357'320.35

Comparaison des résultats opérationnels sur 5 ans

Années	Résultat opérationnel en CHF
2022	564'780.62
2021	536'577.65
2019	257'279.41
2018	514'336.50
2017	331'073.93

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

2.2 Compte des investissements

M. le Syndic présente le compte des investissements.

Investissements bouclés en 2022 en CHF

	Crédit voté	Coût final	Différence
Achat de terrain (cadastration parcelle école)	0.00	21'540.00	21'540.00
Installation ascenseur à Ursy	200'000.00	163'584.70	-36'415.30
Réfection de routes AF étape 2	652'900.00	523'811.55	-129'088.45
Réfection de canalisations : routes AF étape 2	10'100.00	10'452.20	352.20
Construction d'un collecteur route de Vauderens à Ursy	179'000.00	166'779.45	-12'220.55
Réfection canalisations : routes AF étape 2	112'000.00	108'372.35	-3'627.65
Aménagement d'un columbarium	28'204.10	25'391.70	-2'812.40
Frais de vente Route de la Chapelle 6 à Mossel	17'770.50	19'023.60	1'253.10
Total des investissements bouclés	1'199'974.60	1'038'955.55	-161'019.05

Investissements non bouclés en CHF

	Crédit voté	Comptes 2022	Report budget 2023
Mise en place MCH2	60'000.00	17'730.80	-20'959.85
Crédit d'étude rénovation bâtiment Rte de Moudon 5 Ursy	80'000.00	13'121.90	-66'335.10
Réfection de routes AF étape 3	1'386'900.80	880'710.95	-470'447.75
Assainissement réseau d'eau potable Vuarmarens-Esmonts	1'735'000.00	3'294.70	-148'335.70
Adduction d'eau village d'Ursy	30'000.00	494.90	-29'505.10
Crédit d'étude mesures PGEE	55'000.00	34'560.00	-20'440.00
Mise en séparatif village d'Ursy	30'000.00	12'225.00	-17'775.00
Mesures PGEE secteurs Ursy-Vauderens et Vuarmarens	2'400'000.00	9'180.00	-2'390'820.00
Réfection canalisations : routes AF étape 3	185'000.00	0.00	-177'941.50
Aménagement cours d'eau Vauderens	40'000.00	0.00	-31'820.35
Plan d'aménagement local PAL	50'000.00	4'353.55	-28'948.90
Equipement zone d'activités « Les Terraux »	0.00	9'160.80	0.00
Transformation Route de Morlens 36, Vuarmarens	1'230'000.00	23'998.80	-1'197'269.25
Total investissements reportés	7'281'900.80	1'008'831.40	4'600'598.50

Récapitulation des investissements nets 2022 en CHF

Bouclés (dépenses 2022)	287'577.00
Non bouclés (dépenses 2022)	1'008'831.40
Taxe de raccordements et participations de tiers	-53'223.25
Subventions	-1'254'394.40
Vente bâtiments du patrimoine financier	-551'979.00
Investissements nets 2022	-563'188.25

2.3 Rapport de gestion

M. Jacques Bourquenoud informe que le rapport de gestion a deux buts principaux :

a) gérer les finances de manière efficace et conforme au droit ;

b) disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière.

La Commune d'Ursy a investi et continue d'investir afin d'offrir des infrastructures aux normes et de qualité. Notre patrimoine administratif inscrit au bilan se monte à 44 millions (école, routes, terrains, infrastructures liées à l'eau, etc...). Ces investissements ont un impact sur les charges opérationnelles (intérêts et amortissements) mais aussi sur les engagements financiers et la trésorerie. S'agissant du flux de trésorerie, de 3.8 millions au 1^{er} janvier, le solde au 31 décembre est passé à 2 millions après le remboursement d'emprunts à hauteur de 2.8 millions et bénéficié de la clôture des comptes de résultats et d'investissements à hauteur de 1 million. S'agissant des indicateurs financiers, ils sont tous dans le rouge, en lien avec les investissements communaux auxquels s'ajoutent notre participation aux investissements du district à hauteur de 17.8 millions.

2.4 Rapport et préavis de la Commission financière

Madame Corinne Bosson, Présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport.

« Les comptes de l'exercice 2022 ont été révisés par la Société Fiduciaire Butty SA, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée communale et en application de la loi sur les finances communales (LFCo).

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'assemblée communale à approuver les comptes 2022. Le résultat opérationnel boucle avec un excédent de produits de CHF 564'780.62 et le résultat total avec un excédent de produits de CHF 1'868'557.38 en tenant compte des charges et revenus extraordinaires. Le compte d'investissement se solde par un excédent de produits de CHF 563'188.25 ».

Discussion :

La discussion n'est pas demandée.

2.5 Approbation

Approbation du compte de résultats et du compte des investissements :

Compte de résultats : excédent de produits de CHF 1'868'557.38

Compte des investissements : excédent de produits de CHF 563'188.25

Décision :

VOTE : OUI 87 NON 0 Abstention 0

✓ Le compte de résultats et le compte des investissements 2022 de la Commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité. (Les membres du Conseil communal ne votent pas les comptes communaux).

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2022 et pour leur souci constant de respecter les budgets votés. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Madame Sophie Progin, administratrice des finances, ainsi qu'à sa collaboratrice Madame Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2022. Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la Commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail auxquels il associe l'organe de révision, la Fiduciaire Butty SA à Ursy.

3. Investissements 2022 (complément) – rapport de la commission financière et approbation

M. le Syndic relève que l'Assemblée communale a accepté deux crédits d'étude le 14 décembre 2020 et le 30 mai 2022 pour la rénovation du bâtiment communal à Ursy. Le dossier

est en cours de finalisation pour la mise à l'enquête publique. La rénovation du bâtiment touche 3 entités, la Paroisse d'Ursy (crédit déjà voté le 20.04.2023), l'ACSU (Association Centre Sportif Ursy – crédit déjà voté le 03.05.2023) et la Commune d'Ursy.

3.1 Crédit d'engagement rénovation bâtiment communal Ursy

M. le Syndic donne la parole à M. Patrice Conus, vice-Syndic, en charge de ce dossier, pour la présentation de la demande de crédit d'engagement. Concernant l'avancement du projet les études techniques et thermiques sont presque terminées. Le dossier pour la mise à l'enquête publique est en cours de finalisation. Les soumissions ont été envoyées.

Le plan financier pour la globalité des travaux (après subventions) est le suivant :

- ✓ Association Centre Sportif Ursy (ACSU) – CHF 1'524'600.00
- ✓ Commune d'Ursy – CHF 900'000.00
- ✓ Paroisse d'Ursy – CHF 600'000.00

Les travaux suivants sont prévus pour la rénovation énergétique et modifications intérieures :

- ✓ Enveloppe du bâtiment : façade, toiture, vitrages et stores
- ✓ Administration : travaux intérieurs
- ✓ Chauffage et sanitaire : modification du système de production de chaleur, changement des appareils sanitaires
- ✓ Travaux d'électricité : passage au LED
- ✓ Aménagements extérieurs
- ✓ Remplacement du sol de l'ancienne halle de gym

Le film du projet est présenté à l'assemblée.

Ce soir, nous vous soumettons une demande de crédit d'engagement de CHF 900'000.00.

Demande de crédit d'engagement

Coût	CHF	961'620.00
Subventions	CHF	-61'620.00
	CHF	900'000.00

Financement : emprunt

Durée de l'engagement : 3 % sur 33 ans

Charge annuelle

Amortissement 3 %	CHF	27'000.00
Intérêts 3 %	CHF	27'000.00
Total	CHF	<u>54'000.00</u>

Délai de réalisation : septembre 23 à décembre 24

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à Mme Chantal Charrière, Vice-Présidente de la Commission financière. «Selon la présentation du Conseil communal, le coût de cet investissement s'élève à CHF 961'620.00 moins les subventions de CHF 61'620.00, soit CHF 900'000.00. Cet investissement sera financé par un emprunt. La nouvelle charge annuelle qui en résultera est de CHF 54'000.00. Cette charge est supportable pour la Commune d'Ursy. En conséquence, nous vous demandons d'accepter cette proposition de demande de crédit d'engagement ainsi que son financement ».

Discussion :

M. Marcel Bischof : dans le cadre du projet, quelle est la surface prévue pour des panneaux solaires.

M. Patrice Conus passe la parole à M. Philippe Dupont pour le bureau d'architecture Dupont qui s'occupe du projet.

M. Philippe Dupont : le nombre de m² à prévoir dépend de la qualité de l'enveloppe du bâtiment. Il faut tenir compte d'une surface approximative de 100 m². 30 m² sont déjà prévus sur le bâtiment, le solde sera certainement posé sur les bâtiments scolaires.

M. Marcel Bischof : s'il reste des surfaces à disposition sur les bâtiments scolaires, la commune va-t-elle prévoir de compléter la totalité des surfaces avec des panneaux solaires ?

M. le Syndic : une étude sera réalisée en fonction de la surface qui sera déterminée. Nous allons optimiser au mieux.

M. Hervé Peiry : l'assemblée communale présente un résultat total de CHF 1'800'000.00. Pourquoi emprunter pour cet investissement ?

M. le Syndic : le résultat total tient compte des résultats extraordinaires. Nous ne pouvons pas utiliser le montant prélevé chaque année sur la réserve de réévaluation. Nous avons également besoin de liquidités pour le paiement des charges mensuelles.

M. Claude Gavillet : se questionne sur le changement du sol de la salle de gym. Quel sol sera prévu, un sol uniquement pour les activités gymniques ? ou un sol qui permettra d'accueillir des manifestations dans la salle.

M. Patrice Conus : le choix n'a pas encore été fait. Il faut juste relever qu'il ne s'agit pas d'une salle polyvalente. Les accès ne sont pas prévus pour le public, le bâtiment n'a pas été construit pour accueillir d'autres activités.

M. Claude Gavillet demande au Conseil communal d'y réfléchir dans le cadre de l'organisation de manifestations à Ursy.

M. Patrice Conus : effectivement le sol n'est pas adapté mais il est toujours possible de le protéger comme cela a été fait lors de la dernière fête des musiques à Ursy et soirées de gym. Ce genre de manifestations ne se déroule pas toutes les années.

M. Laurent Vaucher : se questionne sur l'aspect futur de la salle de paroisse.

M. le Syndic : la Paroisse a choisi pour l'instant de ne pas refaire le bâtiment. La peinture extérieure sera refaite. L'affectation du bâtiment devra être repensée dans le futur. Car actuellement elle ne répond visiblement plus aux attentes des sociétés.

M. Patrice Conus précise que dans le cadre du projet la Paroisse d'Ursy est concernée par l'annexe et les locaux communs mais pas par le bâtiment principal avec la salle de paroisse.

M. Laurent Vaucher : au niveau du chauffage l'étude a été faite en tenant compte de l'état actuel de la salle de paroisse ? en cas de rénovation simultanée du bâtiment pas possible de prévoir de la géothermie ?

M. Patrice Conus mentionne que le calcul a été fait en tenant compte de la rénovation du bâtiment et de toutes les surfaces actuelles. Pour la géothermie, ce projet a été écarté car nous n'avons pas assez de surface à disposition pour poser les nombreuses sondes nécessaires.

M. Marcel Bischof : demande si les fenêtres de la salle de paroisse seront changées ?

M. le Syndic : les fenêtres de l'annexe seront changées dans le cadre du projet. Les autres fenêtres ont déjà été changées.

M. Christian Bérard précise que le sol de la salle de paroisse n'est pas isolé. Il faudrait prévoir d'importants travaux en cas de rénovation complète du bâtiment.

Mme Catherine Conus : se questionne sur le fait que la Paroisse ne profite pas de ces travaux pour refaire la salle de paroisse.

M. le Syndic : nous ne pouvons pas répondre pour la Paroisse. Cette décision a été discutée entre la Paroisse et la Commune d'Ursy. Il n'est pas raisonnable de rénover la salle tout en sachant qu'elle n'est plus forcément adaptée aux sociétés. Elle ne peut pas être simplement isolée sans repenser à son affectation. Nous souhaiterons tous avoir une grande salle. Il s'agit d'une vision à long terme.

M. Patrice Conus a participé à l'assemblée de la paroisse. Selon les comptes présentés la Paroisse finance la salle pour la communauté. Les locations ne suffisent pas à couvrir les charges. Une réflexion à long terme doit être faite.

M. Michel Crausaz : si la Paroisse perd de l'argent avec cette salle la Commune ne devrait-elle pas aider financièrement pour cette salle ?

M. Christian Bérard : la décision de la Paroisse a été prise en assemblée de paroisse. Un calcul a été fait pour améliorer énergétiquement le bâtiment mais il faudrait cinquante ans pour amortir

les investissements sans pour autant agrandir la scène, améliorer les installations pour les sociétés. L'espace est donné nous ne pouvons pas empiéter sur les voisins et supprimer les places de parc, pour augmenter les volumes. Pour l'instant la salle est fonctionnelle ainsi.

La parole n'est plus demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	94	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ La demande de crédit d'engagement pour la rénovation du bâtiment communal à Ursy, est acceptée à l'unanimité.

4. Approbation nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

M. le Syndic relève que le règlement était disponible sur le site internet de la Commune ou à disposition auprès de l'administration communale. Celui-ci ne sera pas lu. La commune d'Ursy a signé une convention avec la commune de Montet-Glâne en vue du regroupement des deux AES dès la rentrée d'août 2023. La réunion des AES est une nouvelle étape dans le rapprochement de nos deux communes. Avec ce regroupement, tous les enfants du cercle scolaire seront désormais réunis à Ursy.

La parole est passée à Mme Chloé Savary, Conseillère en charge du dossier, pour la présentation des principales modifications :

- Regroupement des AES de Montet-Glâne et Ursy, rentrée scolaire 23-24
- Ajout de la commune de Montet-Glâne
- Ajout d'une commission AES
- Aucun changement dans les compétences financières du Conseil communal par rapport au règlement actuellement en vigueur

Rapport de la commission financière :

La parole est donnée à M. Ludovic Bürgi, membre de la Commission financière.

« Lors de notre séance de la commission financière du 25 avril 2023, Mme Sophie Progin, administratrice des finances, M. Jacques Bourquenoud, conseiller communal responsable des finances et M. Philippe Dubey, Syndic, nous ont présenté le règlement communal concernant l'Accueil extrascolaire ».

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable et invite l'Assemblée Communale à approuver ledit règlement tel que présenté ».

Discussion :

La parole n'est pas demandée.

Décision :

VOTE :	OUI	94	NON	0	Abstention	0
---------------	-----	----	-----	---	------------	---

- ✓ Le nouveau règlement communal concernant l'accueil extrascolaire est approuvé à l'unanimité.

5. Divers

Etude de fusion Ursy-Montet

En préambule, M. le Syndic relève que cette présentation a été préparée d'un commun accord entre les Conseils communaux des communes de Montet-Glâne et Ursy. Celle-ci sera présentée à Montet le 31 mai prochain.

Le projet de fusion entre les communes d'Ursy et Montet-Glâne est presque au terme de son processus. Le Conseil communal a le plaisir de vous communiquer sur l'avancée des travaux

du comité de fusion. Tout d'abord la population de la nouvelle commune comptera plus de 4'000 habitants ce qui fera la 20^{ème} commune du canton en termes de population. La rédaction de la convention de fusion est presque terminée. La planification financière à 5 ans a été élaborée par les administratrices des finances des deux communes et le résultat a été présenté au comité de fusion. Cette étude confirme que la situation financière des deux communes est tout à fait comparable. Les calculs ont été faits avec le taux d'impôt et les différentes taxes de la commune d'Ursy.

Points déjà discutés concernant la convention de fusion :

- ✓ Date de l'entrée en vigueur de la fusion : 01.01.2025
- ✓ Le nom de la nouvelle commune : URSY
- ✓ Les armoiries de la nouvelle commune seront celles de la commune d'Ursy
- ✓ Cercles électoraux jusqu'aux élections générales de 2031
- ✓ L'administration communale de la nouvelle commune sera sise à Ursy

Points à finaliser :

- ✓ Taux d'impôts de la nouvelle commune
- ✓ Règlements appliqués pour la perception des taxes durant la période transitoire
- ✓ Maintien de l'assemblée communale ou introduction d'un conseil général

Une fusion est l'occasion de repenser à l'organisation du législatif communal. La question est de savoir si nous proposons l'introduction d'un conseil général ou le maintien de l'assemblée communale. Malgré la taille de la future commune, le comité de fusion propose de maintenir l'assemblée communale pour la prochaine législature. Chaque mode de fonctionnement a ses avantages et ses inconvénients mais nous pensons qu'il serait préférable de poursuivre avec le système actuel. Toutefois, nous aimerions avoir ce soir l'avis de la population. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ?

M. Claude Gavillet : est fermement opposé à l'introduction d'un Conseil général. Il suffit de lire les articles dans la presse sur nos communes voisines.

M. le Syndic : un climat de confiance s'est installé à Ursy. La proposition du Conseil communal est de maintenir l'Assemblée communale.

M. Bernard Oberson : souhaite le maintien de l'Assemblée communale.

M. Pierre Praz : partage aussi l'avis du maintien de l'Assemblée communale. Un autre sondage sera-t-il réalisé ?

M. le Syndic : non aucun autre sondage ne sera réalisé. La convention de fusion sera présentée après sa publication à la population.

M. Christoph Kämpfer : apprécie beaucoup la démocratie directe et les moments partagés en assemblée.

Calendrier :

- ✓ Finalisation de la convention de fusion : 07.2023
- ✓ Examen préalable de la convention de fusion par le Scm – juillet-septembre 2023
- ✓ Éventuelles corrections et adaptations de la convention : 09.2023
- ✓ Signature de la convention de fusion : 11.2023
- ✓ Publication de la convention de fusion : 12.2023
- ✓ Séance d'information à la population : 01.2024
- ✓ Vote aux urnes de la convention : 03.03.2024
- ✓ Convocation du corps électoral pour une éventuelle élection : 09.2024
- ✓ Entrée en vigueur de la fusion : 01.01.2025

Transports scolaires

Cette année une page va se tourner dans notre cercle scolaire en matière de transports scolaires. Après 25 années à gérer l'équipe des chauffeurs et à parcourir les routes de nos villages pour transporter les enfants, Mme Huguette Vaucher a décidé de remettre son mandat à la fin de l'année scolaire. Nous associons bien sûr son mari M. Jean-Claude Vaucher qui s'occupait de l'entretien des bus. Ensemble et, avec leurs chauffeurs, ils ont tout mis en œuvre pour que les enfants soient transportés en sécurité et bienveillance. Pour tout cela, M. le Syndic remercie au nom du Conseil communal, des enfants et de toute la population, Madame et Monsieur Vaucher.

Le mandat des transports scolaires a été mis en soumission avec l'objectif de conserver une organisation la plus proche de ce que nous connaissons jusqu'à maintenant. Le mandat a été attribué à l'entreprise Girard Transports à Rue. Le nouveau transporteur reprendra certains bus et les chauffeurs qui souhaitent continuer. L'organisation future sera identique.

L'entreprise Girard Transports cherche pour la rentrée un conducteur ou une conductrice à temps partiel. Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de Madame Chloé Savary, Conseillère communale ou auprès de l'administration communale.

Maternelle d'Ursy

Quelques places sont encore disponibles pour la rentrée 2023. L'école maternelle améliore la sociabilisation des enfants et elle représente une très bonne préparation à l'école.

Fête nationale le 31 juillet 2023

Le Conseil communal organisera la traditionnelle soirée de la fête nationale le lundi 31 juillet 2023. Nous aurons le plaisir d'accueillir Mme Johanna Gapany, Conseillère aux Etats. Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver cette date.

Personnel communal

Suite à la démission de M. Laurent Surchat en qualité de responsable du service technique, le Conseil communal a engagé M. Arnaud Conus qui débutera son activité le 1^{er} septembre prochain. En janvier dernier, Mme Nadia Magnin a fêté ses 15 ans d'activité en qualité de préposée au contrôle des habitants. Nous la remercions pour sa fidélité et pour son engagement.

Prochaine assemblée communale

La prochaine assemblée communale est fixée au lundi 11 décembre 2023.

Discussion

Mme Nicole Magnin : se pose la question de savoir si un projet est prévu pour une amélioration de la déchetterie. Ne faut-il pas allonger les horaires ?

M. le Syndic : nous avons débuté une étude pour la construction d'une nouvelle déchetterie, en dessous de la scierie Périsset. Cela va prendre un peu de temps, nous y travaillons.

M. Edouard Ansermoz : demande que la commune installe des bancs dans les lieux publics.

M. le Syndic : des réflexions sont en cours dans le cadre du concept Seniors +. Cette demande sera également analysée dans le cadre du projet de rénovation du centre village d'Ursy.

M. Bornet : une sensibilisation sera-t-elle faite concernant le littering (déchets sauvages) ? des déchets sont régulièrement jetés aux bords des routes.

M. le Syndic : nous faisons notre maximum pour la sensibilisation malheureusement nous n'allons pas pouvoir intervenir auprès des automobilistes.

Avant de clore les débats, M. le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie les personnes présentes pour leur participation à cette assemblée communale et aussi pour la confiance témoignée. Il remercie également toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à ses collègues du Conseil communal ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

M. le Syndic invite tous les participants à rester quelques instants pour partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 21.50 heures.

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Dubey

Marie-Claude Conus